

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-42

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS**

**PROGRAMME 2003**

---

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département, de l'Etat (FNDAE).

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire)  
pour les réseaux,

- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire)  
pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

### **I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2003,**

### **II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,**

### **III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,**

**IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION,** qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits d'Etat (FNDAE).

### **I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2003**

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
		Nature des travaux	Dépense subventionnable	Taux en %	Montant	
<b><u>Communes de :</u></b>						
Albias	FNDAE	réseau	100 000	45	<b>45 000</b>	14/04/03
Bardigues	FNDAE	station	42 626	48	<b>20 461</b>	14/04/03
Bardigues	FNDAE	réseau	19 585	45	<b>8 813</b>	14/04/03
Campsas	FNDAE	réseau	300 000	45	<b>135 000</b>	16/02/04
Comberouger	FNDAE	réseau	35 063	45	<b>15 778</b>	14/06/04
Dunes	FNDAE	réseau	25 470	45	<b>11 461</b>	14/04/03
Finhan	FNDAE	réseau	72 000	45	<b>32 400</b>	14/04/03
Genebrières	FNDAE	station	63 000	48	<b>30 240</b>	16/02/04
Genebrières	FNDAE	réseau	66 500	45	<b>29 925</b>	16/02/04
Labourgade	FNDAE	station	96 050	48	<b>46 104</b>	
Labourgade	FNDAE	réseau	231 950	45	<b>104 377</b>	

Lafrançaise **	Département	stations et réseaux <i>1<sup>ère</sup> tranche</i>	868 250  347 750	48 et 45	<b>* 399 075</b>  <b>* 168 800</b>	
Lamothe-Capdeville	FNDAE	réseau	61 500	45	<b>27 675</b>	14/04/03
Larrazet	FNDAE	station	17 027	48	<b>8 173</b>	14/04/03
Lavit-de-Lomagne	FNDAE	réseau	81 833	45	<b>36 824</b>	14/04/03
Montbeton	FNDAE	réseau	105 000	45	<b>47 250</b>	14/04/03
Nègrepelisse	Département	station	50 000	48	<b>24 000</b>	16/02/04
Puylagarde	Département	réseau	55 000	45	<b>24 750</b>	14/04/03
Savenes	Département	réseau	38 243	45	<b>17 209</b>	14/04/03
Saint-Sardos	Département	station et réseau	600 000	48 et 45	<b>*279 690</b>	
<b>Syndicats des eaux :</b> Montpezat/Puylaroque Commune de Cayriech	FNDAE	réseau	39 000	45	<b>17 550</b>	20/09/04
<b>TOTAL</b>	.....		<b>2 968 097</b>		<b>1 361 755</b>	

\* subventions versées en annuités.

\*\* Compte tenu de l'étalement des travaux, la commune de Lafrançaise a demandé à ce que son dossier, bénéficiant de subventions en annuités puisse être scindé.

## **II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :**

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>NATURE TRAVAUX</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE</b>	<b>MONTANT SUBVENTION</b>
<b>Commune de :</b>			
Labourgade	Station	En attente	En attente
Labourgade	Réseau	En attente	En attente
Lafrançaise 1 <sup>ère</sup> tranche	Station et Réseau	139 640	34 910
Saint-Sardos	Station et Réseau	En attente	En attente

## **III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :**

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION</b>
<b>Commune de :</b>	
Labourgade (Station)	En attente
Labourgade (Réseau)	En attente
Lafrançaise * 1 <sup>ère</sup> tranche	133 890 **
Saint-Sardos	En attente
	<b>133 890</b>

\* subvention versée en annuités

\*\* Ce montant d'intervention concerne uniquement la 1<sup>ère</sup> tranche du dossier Lafrançaise

#### **IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION**

ANNEE PROGRAMME 2003 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 01		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<b>Commune de:</b> Labourgade (Station) Labourgade (Réseau) Lafrançaise 1 <sup>ère</sup> tranche Saint-Sardos				En attente En attente		133 890 En attente		En attente En attente
<b>TOTAL</b>						<b>133 890</b>		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent selon le cas :

- au maintien des participations départementales et FNDAE,
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 01) ou du FNDAE, de l'aide accordée par l'Agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours ;

##### Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2003	51 038
- Engagé à ce jour	51 038
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	0

##### Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2003	118 256
- Engagé à ce jour	85 456
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	32 800

Pour information, l'état de consommation des crédits FNDAE 2003 sera le suivant :

- Délibération de programme 2003	481 371
- Engagé à ce jour	334 985
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	146 386

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Décide le réajustement tel que défini dans le tableau ci-dessous qui consiste selon le cas :

- au maintien des participations départementales et FNDAE,
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 01) ou du FNDAE, de l'aide accordée par l'Agence de bassin.

ANNEE PROGRAMME 2003 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 01		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<b>Commune de:</b> Labourgade (Station) Labourgade (Réseau) Lafrançaise 1 <sup>ère</sup> tranche Saint-Sardos				En attente En attente		133 890 En attente		En attente En attente
<b>TOTAL</b>						<b>133 890</b>		

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041454, fonction 61.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 février 2005**

CP 05/02-43

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
PROGRAMME 2004**

---

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années, par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes votés par l'Assemblée Départementale sont financés par des crédits du Département ou de l'Etat (FNDAE). Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,  
- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces participations financières, viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de Bassin.

Ainsi, depuis 1992, les subventions complémentaires ne sont plus versées dans le cas d'une participation de l'Agence de l'Eau au moins égale à leur montant.

Dans le but d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée Départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'Eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pourront faire l'objet de déflafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

### **I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004**

### **II - LES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU**

### **III - LE MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE**

### **IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION,** qui sont à prélever sur les crédits départementaux.

Cette programmation n'a pas fait l'objet d'inscription sur des crédits d'Etat (Ex FNDAE).

### **I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004**

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP. + COMPLEM.)		DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
		NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	MONTANT	
<b><u>Communes de :</u></b> Montech	Département	Réseau	15 389	40	6 156	16/02/04
Saint-Nicolas-de-la-Grave	Département	Intercon- nexion	1 167 000	*60	700 200	
<b><u>Communautés de communes :</u></b> Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Département	Réseau	93 600	40	37 440	16/02/04
<b><u>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de :</u></b> Beaumont-de-Lomagne	Département	Réseau	59 854	40	23 942	16/02/04
Bourg-de-Visa	Département	Réseau	23 000	40	9 200	16/02/04
Bourg-de- Visa/Lauzerte/Montaigu (Production)	Département	Ressource	84 000	60	50 400	14/06/04
Castelsarrasin	Département	Station	445 000	*60	267 000	
Cazes/Sauveterre/Tréjols	Département	Réseau	61 000	40	24 400	16/02/04
Caylus	Département	Qualité	100 000	60	60 000	
Dunes/Donzac	Département	Réseau	35 440	**20	7 088	16/02/04

Garganvillar	Département	Station (1 <sup>ère</sup> tranche)	469 720	*60	281 832	
Grisolles	Département	Réseau	780 700	*40	312 280	16/02/04
Grisolles	Département	Station	1 585 000	*60	951 000	
Lère-Aveyron (production)	Département	Station	19 706	60	11 825	20/09/04
Lauzerte/Beveze/Montaigu	Département	Réseau	289 452	40	115 782	16/02/04
Lavit	Département	Réseau	83 500	40	33 400	16/02/04
Mas-Grenier	Département	Qualité	77 000	60	46 200	
Mas-Grenier	Département	Réseau	101 000	40	40 400	16/02/04
Montpezat-Puylaroque	Département	Réseau	1 658 500	*40	663 400	16/02/04
Nord-Séoune	Département	Réseau	15 624	40	6 250	16/02/04
Tarn-et-Tescou (production)	Département	Réseau	5 000	40	2 000	16/02/04
Valence/Moissac/Puymirol	Département	Réseau	84 000	40	33 600	16/02/04
Verdun/Bouillac/Beaupuy	Département	Réseau	11 590	40	4 636	16/02/04
<b>TOTAL</b>			<b>7 265 075</b>		<b>3 688 431</b>	

\* Subventions en annuités.

\*\* Inscription de crédits départementaux qui se substituent à des crédits FNDAE (programmation 2002) supprimés.

## II - OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
<b>Commune de :</b> Saint-Nicolas de la Grave	Interconnexion	517 000	129 250
<b>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de :</b> Castelsarrasin	Station	En attente	En attente
Caylus	Qualité	En attente	En attente
Garganvillar	Station	En attente	En attente
Grisolles	Station	En attente	En attente
Mas Grenier	Qualité	60 000	6 000 (avance de 24 000 €)
<b>Total</b>			<b>135 250</b>

## III - MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION
<b>Commune :</b> Saint-Nicolas de la Grave	Interconnexion	570 950
<b>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de :</b> Castelsarrasin	Station	En attente
Caylus	Qualité	En attente
Garganvillar	Station	En attente
Grisolles	Station	En attente
Mas Grenier	Qualité	40 200
<b>TOTAL</b>		<b>611 150</b>

#### **IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION**

ANNEE PROGRAMME 2004  BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<b><u>Commune :</u></b> Saint-Nicolas de la Grave <b><u>Syndicats</u></b> <b><u>Intercommunaux</u></b> <b><u>d'Alimentation en Eau</u></b> <b><u>Potable de :</u></b> Castelsarrasin Caylus Garganvillar Grisolles Mas Grenier						570 950		
		En attente		En attente		En attente		
	40	30 800	12,21	9 400		En attente		
<b>TOTAL</b>		<b>30 800</b>		<b>9 400</b>		<b>570 950</b>		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent selon de cas :

- au maintien de la participation départementale et FNDAE,
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041440 - Sous-Fonction 61, Article 2041441 - Sous Fonction 61, Article 20414823 - Sous-Fonction 61) ou du FNDAE de l'aide accordée par l'agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours :

**Article 2041440 – Sous-Fonction 61 :**

- Délibération de programme 2004 :	273 316
- Engagé à ce jour :	217 174
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	30 800
- Disponible :	25 342

**Article 2041441 – Sous-Fonction 61 :**

- Délibération de programme 2004 :	224 745
- Engagé à ce jour :	189 345
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	9 400
- Disponible :	26 000

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le réajustement tel que défini dans le tableau ci-dessous qui consiste selon le cas :
  - au maintien de la participation départementale et FNDAE,
  - à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041440 - Sous-Fonction 61, Article 2041441 - Sous Fonction 61, Article 20414823 - Sous-Fonction 61) ou du FNDAE de l'aide accordée par l'agence de bassin.

ANNEE PROGRAMME 2004  BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<b>Commune :</b> Saint-Nicolas de la Grave						570 950		
<b>Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de :</b> Castelsarrasin Caylus Garganvillar Grisolles Mas Grenier		En attente		En attente		En attente En attente En attente		
<b>TOTAL</b>	40	30 800	12,21	9 400		<b>570 950</b>		

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041440, sous-fonction 61.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,